



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 10 décembre 2024 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Sainte-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères : Nathalie Thauvette
Marcelina Jugureau

MM. les conseillers : Éric Lecourtois
Claude-Marc Raymond
Réal Langlais

formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

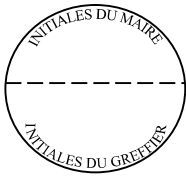
Sont également présents : M. Jean-François Messier, directeur général
M^e Luc Drouin, greffier

Est absent :

M. le conseiller : Jean-Michel Pepin

ORDRE DU JOUR

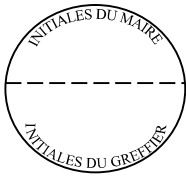
1. Introduction
2. Ouverture de la séance et constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Suivi de la période de questions et des dossiers du conseil
5. 1^{re} période de questions - Personnes dans la salle
6. 1^{re} période de questions - Internautas
7. Adoption des procès-verbaux
 - 7.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2024
8. Affaires du conseil
9. Règlements
10. Communications
 - 10.1 Attribution de contrat de mise en ligne d'un robot conversationnel intelligent
 - 10.2 Autorisation de signature pour dépôts de demandes de subventions
11. Direction générale
 - 11.1 Autorisation de participation économique au projet d'aide à la recherche de logement (SARL)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

12. Développement économique
 - 12.1 Autorisation de paiement à la firme FNX Innov pour un mandat de services professionnels dans le quartier industriel
13. Environnement
14. Greffe et affaires juridiques
 - 14.1 Dépôt du registre des déclarations en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
 - 14.2 Autorisation de dépenser
 - 14.3 Adoption de la Politique de confidentialité du site web de la Ville de Delson
 - 14.4 Mandat complémentaire de services professionnels - Valorisation énergétique potentielle d'un secteur du territoire municipal
15. Informatique
16. Loisirs
 - 16.1 Demande d'autorisation pour la tenue d'un tournoi
 - 16.2 Autorisation de signature de l'entente avec le RécréoParc
 - 16.3 Autorisation de dépenser
17. Parc, espaces verts et aménagement public
18. Ressources humaines
 - 18.1 Nomination permanente de l'adjointe administrative au Service de l'aménagement du territoire
 - 18.2 Nomination permanente de l'adjointe administrative au Service technique et travaux publics
 - 18.3 Nomination probatoire d'une préposée à la trésorerie
 - 18.4 Nomination permanente d'un manoeuvre au Service des loisirs
 - 18.5 Entériner la nomination permanente du coordonnateur communautaire et événements au Service des loisirs
 - 18.6 Autorisation de signature pour une demande de contribution financière au Programme d'emploi d'été Canada 2025
 - 18.7 Dépôt de la liste des embauches temporaires et occasionnelles
 - 18.8 Autorisation de dépenser
19. Sécurité publique
20. Travaux publics
 - 20.1 Autorisation de paiement de décomptes progressifs à Pavage Axion pour les travaux de pavage et correction de branchements inversés sur la rue Victorienne



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

21. Trésorerie

- 21.1 Ratification de la liste des chèques et des déboursés
- 21.2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires
- 21.3 Approbation du budget et de la quote-part de la Régie intermunicipale de police Roussillon, année 2025
- 21.4 Approbation du budget et de la quote-part de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie, année 2025
- 21.5 Approbation du budget et de la quote-part de la Régie du complexe sportif Delson et Sainte-Catherine, année 2025

22. Aménagement du territoire

- 22.1 Autorisation de signatures - Protocole d'entente pour le projet Porco
- 22.2 Dérogations mineures relatives à l'implantation d'un immeuble résidentiel - 6, rue Principale Sud
- 22.3 Demande d'approbation relative à une construction multifamiliale-mixte - 6, rue Principale Sud
- 22.4 Autorisation de signatures - Protocole d'entente pour le projet RPA
- 22.5 Demande d'approbation relative à un affichage commercial - 35, boulevard Georges-Gagné Sud, local 15
- 22.6 Demande d'approbation relative à un affichage commercial - 66, route 132, local 106
- 22.7 Autorisation d'ajouts ou de retraits de panneaux de signalisation

23. Affaires nouvelles

24. Période d'intervention des membres du conseil

25. 2^e période de questions - Personnes dans la salle

26. 2^e période de questions - Internauts

27. Date de la prochaine séance ordinaire

28. Levée de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire Christian Ouellette constate l'absence du conseiller Jean-Michel Pepin et la présence des conseillers municipaux qui participent physiquement à la présente séance ordinaire du conseil municipal.

Monsieur le maire Christian Ouellette constate le quorum et ouvre la séance à 20 h.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2024-12-536

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Une personne du public et assistant à la présente séance s'exprime sur les dossiers suivants:

- Projet 200, rue de l'Harmonie - Mur coupe-feu;
- Famille sinistrée;
- Régie Incendie.

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Aucune question n'a été reçue.

2024-12-537

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2024

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2024 a été remise à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-538

ATTRIBUTION DE CONTRAT DE MISE EN LIGNE D'UN ROBOT CONVERSATIONNEL INTELLIGENT

CONSIDÉRANT qu'un robot conversationnel intelligent est un programme informatique conçu pour simuler une conversation avec des personnes physiques;

CONSIDÉRANT que ce robot est capable de comprendre, analyser et répondre aux demandes des utilisateurs de manière naturelle et cohérente;

CONSIDÉRANT que le Service des communications souhaite doter son futur site internet de cette fonctionnalité intelligente afin de fournir une assistance aux citoyens lorsqu'ils naviguent sur le site web de la Ville;

CONSIDÉRANT que la firme Activis, qui travaille présentement à la refonte du site web, offre un programme de robot conversationnel pour une somme de 4 450 \$, plus les taxes applicables, pour la 1^{re} année, et de 2 250 \$, plus les taxes applicables, pour la 2^e année.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat de mise en ligne d'un service de robot conversationnel intelligent d'une durée de 2 ans à la firme Activis d'une somme de 6 700 \$, plus les taxes applicables.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le conseil autorise le transfert d'une somme de 4 675 \$ des postes budgétaires n^{os} 02-170-00-402 et 02-170-00-345 au poste budgétaire n^o 02-170-00-418.

QUE le certificat de la trésorerie n^o 2024-12-10 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-539

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR DÉPÔTS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS

CONSIDÉRANT que plusieurs instances, tant au niveau de la Municipalité régionale de comté que des gouvernements provincial et fédéral proposent annuellement des programmes d'aide financière sous forme de subvention;

CONSIDÉRANT qu'il serait avantageux pour la Ville de Delson et ses citoyens de tirer pleinement parti des opportunités de subventions proposées et offertes par les diverses instances gouvernementales;

CONSIDÉRANT que les autorisations de signature étaient historiquement prévues à la pièce et ne permettaient pas toujours de respecter les délais restreints liés aux ouvertures d'appels de projets ou autres programmes de subvention;

CONSIDÉRANT que le Service des communications souhaite que cette autorisation soit effective rétroactivement à compter du 25 novembre 2024 et qu'elle demeure en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la responsable des communications à signer toute demande de subvention en lien avec le service pour la période du 25 novembre 2024 au 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-540

AUTORISATION DE PARTICIPATION ÉCONOMIQUE AU SERVICE D'AIDE À LA RECHERCHE DE LOGEMENT (SARL)

CONSIDÉRANT que le Service d'aide à la recherche de logement (SARL) est un programme lancé par la Société d'habitation du Québec (SHQ) qui vise à soutenir l'accès au logement pour des ménages vulnérables ou qui sont à risque de se retrouver sans toit, mais aussi à la population en général qui peine à trouver un logement;

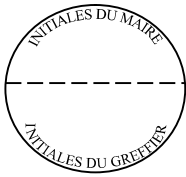
CONSIDÉRANT que les offices d'habitations ont donc été mandatés pour mettre en œuvre ce service afin d'offrir l'aide nécessaire aux citoyens des villes qu'ils desservent;

CONSIDÉRANT que la SHQ est prête à assumer 90 % des coûts de ce service;

CONSIDÉRANT qu'afin d'atteindre les objectifs visés, une participation économique des Villes de 10 % est requise;

CONSIDÉRANT que pour la Ville de Delson, cette contribution représente une somme de 518,17 \$ pour l'année 2025, en proportion de sa population locale;

CONSIDÉRANT qu'il est possible que les participations financières des municipalités composant le territoire de la MRC Roussillon soient assumées par cette dernière.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE, dans l'éventualité où la MRC Roussillon ne prendrait pas à sa charge les frais d'exploitation pour l'année 2025 liés au Service d'aide à la recherche de logement instauré par la Société d'habitation du Québec, le conseil municipal autorise le directeur général, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir son remplaçant, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de participation de la Ville de Delson au Service d'aide à la recherche de logement instauré par la Société d'habitation du Québec pour l'année 2025 pour une somme de 518,17 \$.

QUE cet engagement devra être inclus dans le budget de fonctionnement pour l'année 2025 afin que la trésorerie soit autorisée à en effectuer les paiements.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2024-12-20 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-541

AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME FNX INNOV POUR UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE QUARTIER INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 12 mars 2024, le conseil municipal a attribué un mandat de services professionnels en ingénierie à la firme FNX-Innov inc. afin d'accompagner la Ville de Delson visant la construction de rues et bretelles menant au parc industriel;

CONSIDÉRANT la réception de la facture n° 433373 d'une somme de 2 759,40 \$, taxes incluses, pour des services professionnels pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 2 novembre 2024;

CONSIDÉRANT que ce décompte a été vérifié par le directeur du développement économique et qu'il est conforme à l'avancement du mandat.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture n° 433373 d'une somme de 2 759,40 \$, taxes incluses, à la firme FNX-Innov. inc. pour des études préparatoires, plans et devis et surveillance dans le cadre du redéveloppement de l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2024-12-15 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-542

DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* exige et prévoit que lors de la dernière séance ordinaire du conseil du mois de décembre, le greffier dépose un extrait du registre public des déclarations identifiées à telle disposition légale et faites par les membres du conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal prenne acte du dépôt par le greffier du registre des déclarations pour la période qui y est stipulée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2024-12-543

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU GREFFE - DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service des affaires juridiques et du greffe;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste GREF-24-12-1 d'une somme de 10 000 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	10 000 \$
Total général	10 000 \$

QUE le certificat de la trésorerie n° 2024-12-04 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les transferts budgétaires et les écritures comptables essentielles afin de garantir une imputation budgétaire en conformité avec la charte de compte du ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-544

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ DU SITE WEB DE LA VILLE DE DELSON

CONSIDÉRANT que la Loi 25, *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*, a imposé l'intégration et la mise en application de règles de gouvernance destinées à encadrer la collecte (consentement et inventaire) et la gestion (conservation et destruction) des renseignements personnels obtenus dans le cadre des activités quotidiennes de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson doit assurer la protection et la confidentialité des renseignements personnels recueillis lors de l'utilisation de son site web ou à travers toute interaction numérique avec la Ville;

CONSIDÉRANT que la présente politique de confidentialité a pour but d'informer des pratiques de collecte, de sauvegarde, de traitement, d'utilisation, de partage et de divulgation des renseignements personnels par la Ville.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal prenne acte et entérine la *Politique de confidentialité du site web de la Ville de Delson* et qu'il autorise sa publication sur tel site web.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-545

MANDAT COMPLÉMENTAIRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - VALORISATION ÉNERGÉTIQUE POTENTIELLE D'UN SECTEUR DU TERRITOIRE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 14 mai 2024, le conseil municipal a attribué un mandat pour des services professionnels à M^e Serge Lalonde, avocat, dans le but d'accompagner la Ville dans l'élaboration d'un projet de revalorisation de l'ancien site du LES;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que ce projet visait plus particulièrement à établir les paramètres destinés à répondre et satisfaire à un prochain appel d'offres d'Hydro-Québec quant à la fourniture d'électricité photovoltaïque pour un 1^{er} bloc de 100 mégawatts;

CONSIDÉRANT que le mandat déjà attribué à M^e Lalonde est réalisé mais qu'il est jugé nécessaire qu'un nouveau mandant complémentaire lui soit octroyé afin de poursuivre et terminer la mise en place et l'élaboration du projet de revalorisation de l'ancien site du lieu d'enfouissement sanitaire (LES).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un mandat d'accompagnement complémentaire à M^e Serge Lalonde, avocat, afin de poursuivre la mise en place et l'élaboration du projet de revalorisation de l'ancien site du LES jusqu'à concurrence d'une somme de 50 000 \$, taxes incluses.

QUE le certificat de la trésorerie n^o 2024-12-21 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-546

AUTORISATION POUR LA TENUE DE LA PREMIÈRE ÉDITION DU TOURNOI REDLIGHT HOCKEY

CONSIDÉRANT que RedLight hockey a été créé dans le but de promouvoir la pratique du hockey au Québec;

CONSIDÉRANT que la tenue de la première édition du tournoi de RedLight qui aura lieu le samedi 26 avril 2025 permettra de recueillir des fonds qui seront remis à une fondation et à l'Association de hockey mineur de Delson;

CONSIDÉRANT que les organisateurs du tournoi ont fait une demande à la Ville afin que les heures de glaces soient gratuites.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la tenue du tournoi Redlight Hockey le samedi 26 avril 2025 et de fournir les heures de glace gratuitement pour cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-547

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC LE RÉCRÉOPARC

CONSIDÉRANT que le RécréoParc est un parc situé à Sainte-Catherine qui offre la possibilité aux visiteurs de s'adonner à des activités de plein air;

CONSIDÉRANT que des tarifs sont exigibles pour le stationnement au RécréoParc et pour l'accès à la plage, notamment;

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson a signé une entente originale pour l'année 2019 accordant à ses citoyens la gratuité pour le stationnement et l'accès à la plage du RécréoParc;

CONSIDÉRANT que cette entente avait été renouvelée pour les années 2020 à 2024;

CONSIDÉRANT que la nouvelle entente permettrait le maintien, au bénéfice des citoyens de la Ville de Delson, de la gratuité du stationnement annuellement et de la plage en période estivale.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la directrice du Service des loisirs, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir son remplaçant, à négocier et à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec le RécréoParc pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026 pour l'accès gratuit des citoyens de Delson au stationnement et à la plage.

QUE cet engagement devra être inclus dans les budgets de fonctionnement pour les années 2025 et 2026 afin que la trésorerie soit autorisée à en effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-548

AUTORISATION À DÉPENSER DU SERVICE DES LOISIRS - DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service des loisirs;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste LOI-24-12-1 d'une somme de 35 000 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par les sources de financement suivantes :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Fonds de roulement	15 000 \$
Fonds de parc et terrain de jeux	20 000 \$
Total général	35 000 \$

QUE le certificat de la trésorerie n° 2024-12-11 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les transferts budgétaires et les écritures comptables essentielles afin de garantir une imputation budgétaire en conformité avec la charte de compte du ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-549

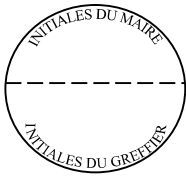
NOMINATION PERMANENTE DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT qu'un poste d'adjointe administrative au Service technique et travaux publics est devenu vacant lorsque la titulaire du poste a obtenu un poste de technicienne en administration en septembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'un processus d'appel de candidatures a été réalisé et complété.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal entérine la nomination permanente de M^{me} Virginie Weber Dupuis au poste d'adjointe administrative au Service de l'aménagement du territoire rétroactivement au 4 novembre 2024 au 3^e échelon de la grille salariale du poste, conformément aux conditions de travail prévues à la convention collective du Syndicat des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE les membres du conseil municipal souhaitent féliciter M^{me} Weber Dupuis pour sa nomination.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2024-12-17 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-550

NOMINATION PERMANENTE DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE AU SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT qu'un poste d'adjointe administrative au Service technique et travaux publics est vacant depuis l'annonce du départ à la retraite de la titulaire;

CONSIDÉRANT qu'un processus d'appel de candidatures a été réalisé et complété.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal entérine la nomination permanente de M^{me} Joelle Desruisseaux au poste d'adjointe administrative au Service technique et travaux publics rétroactivement au 4 novembre 2024 au 4^e échelon de la grille salariale du poste, conformément aux conditions de travail prévues à la convention collective du Syndicat des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ).

QUE les membres du conseil municipal désirent féliciter M^{me} Desruisseaux pour sa nomination.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2024-12-16 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-551

ENTÉRINER LA NOMINATION PROBATOIRE DE LA PRÉPOSÉE À LA TRÉSORERIE

CONSIDÉRANT qu'un poste de préposée à la trésorerie est vacant depuis la nomination de la titulaire au poste de technicienne en administration, volet taxation;

CONSIDÉRANT qu'un processus d'appel de candidatures a été réalisé et complété.

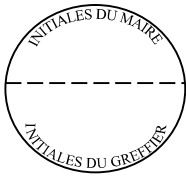
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal entérine la nomination probatoire de M^{me} Chellyna Parizeau au poste de préposée à la trésorerie rétroactivement au 12 novembre 2024 au 2^e échelon de la grille salariale du poste, conformément aux conditions de travail prévues à la convention collective du Syndicat des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ).

QUE les membres du conseil municipal tiennent à féliciter M^{me} Parizeau pour sa nomination.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2024-12-05 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2024-12-552

NOMINATION PERMANENTE D'UN MANOEUVRE AU SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT que la Ville doit procéder à une embauche pour combler le poste de manoeuvre au Service des loisirs laissé vacant suite au départ du titulaire;

CONSIDÉRANT qu'un processus d'appel de candidatures a été réalisé et complété.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal entérine la nomination permanente de M. Éthan Muluka Makonzo à titre de manoeuvre au Service des loisirs rétroactivement au 11 novembre 2024 au 3^e échelon de l'échelle salariale pour le poste, conformément à la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4821.

QUE les membres du conseil municipal désirent féliciter M. Muluka Makonzo pour sa nomination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-553

ENTÉRINER LA NOMINATION PERMANENTE DU COORDONNATEUR COMMUNAUTAIRE ET ÉVÉNEMENTS AU SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 14 mai 2024, le conseil municipal a autorisé l'embauche probatoire de M. Alexandre Domingue Poirier à titre de coordonnateur communautaire et événements au Service des loisirs;

CONSIDÉRANT que, conformément aux conditions d'embauche, M. Domingue Poirier a complété sa période d'essai qui s'est terminée avec succès le 22 novembre 2024.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal entérine la nomination permanente de M. Alexandre Domingue Poirier à titre de coordonnateur communautaire et événements au Service des loisirs en date du 25 novembre 2024, le tout conformément aux conditions prévues à son contrat de travail et au *Manuel des politiques administratives et des conditions de travail applicable au personnel cadre à l'emploi de la Ville de Delson*.

QUE le maire et le directeur général, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail de M. Alexandre Domingue Poirier.

QUE les membres du conseil municipal souhaitent féliciter M. Domingue Poirier pour sa nomination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-554

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR UNE DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2025

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années, le gouvernement fédéral offre une contribution financière aux employeurs par l'entremise de son programme Emplois d'été Canada, qui vise à fournir des services pour aider tous les jeunes Canadiens âgés de 15 à 30 ans à développer les compétences et acquérir une expérience de travail rémunéré visant à leur permettre de réussir une saine transition sur le marché du travail;

CONSIDÉRANT que la Ville offre chaque année des emplois pour les jeunes, notamment au Service des loisirs à titre de moniteur et d'accompagnateur au camp de jour;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que tous les services municipaux sont susceptibles de profiter de cette aide financière pourvu que leurs projets et activités répondent aux critères d'admissibilité et aux exigences du programme;

CONSIDÉRANT que la Ville est soucieuse d'offrir aux jeunes une expérience de travail de qualité et la possibilité de développer et d'améliorer leurs compétences, le Service des ressources humaines souhaite présenter une demande de contribution financière dans le cadre de ce programme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le directeur des ressources humaines, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir son remplaçant, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de contribution entre le ministère de l'Emploi et Développement social Canada ainsi que tout document jugé utile et nécessaire dans le cadre du programme d'Emplois d'Été Canada 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-555

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES TEMPORAIRES ET OCCASIONNELLES

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 5.2 et 5.15 du *Règlement n° 720 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires*, les embauches de salariés non permanents doivent être mentionnées dans un rapport déposé au cours d'une séance du conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil prenne acte du dépôt par le directeur des ressources humaines de la liste d'embauche d'employés occasionnels et temporaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-556

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste RH-24-11-1 d'une somme de 2 471 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	2 471 \$
Total général	2 471 \$

QUE le certificat de la trésorerie n° 2024-12-07 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les transferts budgétaires et les écritures comptables essentielles afin de garantir une imputation budgétaire en conformité avec la charte de compte du ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2024-12-557

AUTORISATION DE PAIEMENT DE DÉCOMPTES PROGRESSIFS À PAVAGE AXION POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE ET CORRECTION DE BRANCHEMENTS INVERSÉS SUR LA RUE VICTORIENNE

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 17 septembre 2024, le conseil municipal a attribué un contrat à la firme Pavage Axion inc. pour les travaux de pavage et de correction de branchements inversés sur la rue Victorienne;

CONSIDÉRANT la réception de la facture n° 8679 d'une somme de 376 470,43 \$, taxes et retenue incluses, pour des travaux réalisés entre le 18 octobre 2024 et le 18 novembre 2024;

CONSIDÉRANT que ces factures ont été vérifiées par le Service technique et travaux publics et sont conformes à l'avancement des travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture n° 8679 d'une somme de 376 470,43 \$, taxes et retenue incluses, à la firme Pavage Axion inc. pour les travaux de pavage et correction de branchements inversés sur la rue Victorienne.

QUE le conseil autorise le transfert d'une somme de 16 805 \$ du poste budgétaire n° 59-131-11-000 au poste budgétaire n° 23-050-00-300.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le fonds environnement, poste budgétaire n° 23-050-00-300.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2024-12-08 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-558

RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS DU 16 OCTOBRE AU 15 NOVEMBRE 2024

Il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques d'une somme de 448 681,70 \$, des dépôts directs aux fournisseurs d'une somme de 1 147 003,92 \$ et des déboursés par débit direct d'une somme de 743,65 \$, totalisant une somme de 1 589 571,64 \$ pour la période du 16 octobre au 15 novembre 2024, le tout tel que plus amplement détaillé dans un rapport préparé par la trésorière en date du 21 novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-559

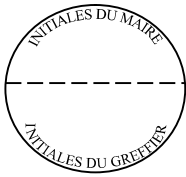
DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉS BUDGÉTAIRES DU 16 OCTOBRE AU 15 NOVEMBRE 2024

CONSIDÉRANT que l'article 6.10 du *Règlement n° 720 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* exige que le trésorier prépare et dépose mensuellement un rapport des dépenses autorisées par tout responsable d'activités budgétaires dans le cadre de la délégation permise au dudit règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil prenne acte du dépôt par la trésorière du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires pour la période du 16 octobre au 15 novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2024-12-560

APPROBATION DU BUDGET 2025 ET DE LA QUOTE-PART DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de police Roussillon a transmis à la Ville pour approbation une copie de ses prévisions budgétaires 2025 adoptées à sa séance du 20 novembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'aux termes des prévisions budgétaires, la quote-part de la Ville de Delson a été établie à 2 876 851 \$ pour l'année 2025.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le budget 2025 de la Régie intermunicipale de police Roussillon démontrant des revenus et des dépenses de 36 967 274 \$ et autorise le versement de la quote-part établie pour la Ville de Delson à la somme de 2 876 851 \$.

QUE cet engagement devra être inclus dans le budget de fonctionnement pour l'année 2025 afin que la trésorerie soit autorisée à en effectuer les paiements.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2024-12-19 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-561

ADOPTION DU BUDGET ET DE LA QUOTE-PART 2025 DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE

CONSIDÉRANT que la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie a transmis à la Ville pour approbation une copie de ses prévisions budgétaires 2025 adoptées à sa séance du 3 octobre 2024;

CONSIDÉRANT qu'aux termes des prévisions budgétaires, la quote-part de la Ville de Delson a été établie à 834 886,39 \$ pour l'année 2025.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le budget 2025 de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie montrant des revenus et des dépenses de 12 029 843 \$ et autorise le versement de la quote-part établie pour la Ville de Delson à la somme de 834 886,39 \$.

QUE cet engagement devra être inclus dans le budget de fonctionnement pour l'année 2025 afin que la trésorerie soit autorisée à en effectuer les paiements.

QUE le certificat de la trésorière adjointe n° 2024-12-18 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-562

APPROBATION DU BUDGET ET DE LA QUOTE-PART 2025 DE LA RÉGIE D'EXPLOITATION DU COMPLEXE SPORTIF DELSON ET SAINTE-CATHERINE

CONSIDÉRANT que la Régie d'exploitation du Complexe sportif Sainte-Catherine et Delson a transmis à la Ville pour approbation une copie de ses prévisions budgétaires 2025 adoptées à sa séance du 24 septembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'aux termes des prévisions budgétaires, la quote-part de la Ville de Delson a été établie à 155 693 \$ pour l'année 2025.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le budget 2025 de la Régie d'exploitation du Complexe sportif Sainte-Catherine et Delson et autorise le versement de la quote-part établie pour la Ville de Delson d'une somme de 155 693 \$.

QUE cet engagement devra être inclus dans le budget de fonctionnement pour l'année 2025 afin que la trésorerie soit autorisée à en effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-563

AUTORISATION DE SIGNATURES - PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE PROJET PORCO

CONSIDÉRANT que la firme 9144-0818 Québec inc. présente un projet de développement en mixité d'usages comprenant environ 176 unités d'habitation sur un terrain ayant front sur la rue Principale Sud à l'intersection de la Route 132;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet inscrit dans le quartier central de Delson qui correspond aux principes du *Transit Oriented Development (TOD)*;

CONSIDÉRANT que ce développement atteint les objectifs de densité du PMAD de la CMM et les attentes de la Ville;

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente à signer a pour objectif de définir le cadre général de l'accord à établir entre la Ville et le promoteur dans le cadre du projet de développement Porco;

CONSIDÉRANT la délivrance des permis de construction pour ce projet immobilier est conditionnelle à la réalisation de certains travaux, incluant l'installation d'infrastructures temporaires et permanentes, notamment en ce qui concerne l'accès à la rue Principale et les aménagements pour les déplacements actifs;

CONSIDÉRANT qu'avant de commencer toute construction, une opération cadastrale visant à réunir les lots numéros 3 131 005 et 3 131 006 au cadastre du Québec devra faire l'objet d'un permis de lotissement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le maire et le directeur du Service des affaires juridiques et greffier, ou lors d'absence ou incapacité d'agir leurs remplaçants, à négocier et à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente avec la firme 9144-0818 Québec inc. afin de fixer le cadre général de l'accord à intervenir entre la Ville et le Promoteur relativement au projet de développement Porco qui consiste à construire un projet en mixité d'usage (résidentiel et commercial) au 6, rue Principale Sud, à l'intersection de la route 132.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOTE

Après avoir expliqué l'objet de la demande de dérogations mineures, le maire invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

Aucun commentaire ni observation ne sont soulevés par les personnes dans la salle ni via le site web de la municipalité.

2024-12-564

DÉROGATIONS MINEURES RELATIVES À L'IMPLANTATION D'UN IMMEUBLE RÉSIDENTIEL - 6, RUE PRINCIPALE SUD

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande de dérogations mineures pour la construction d'un immeuble résidentiel comprenant 176 logements sur les lots numéros 3 131 005 et 3 131 006 en voie d'être remembrés, situé au 6, rue Principale Sud;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que le projet de construction inclut la démolition de l'immeuble résidentiel unifamilial existant;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogations vise à rendre conforme la construction d'un nouvel immeuble multifamilial en mixité d'usages, comprenant 176 logements et vise à :

- Permettre 17 cases de stationnement réservées aux espaces commerciaux, au lieu de 37 cases, selon l'article 441 du règlement de zonage n° 901 ;
- Permettre 221 cases de stationnement au lieu des 264 cases requises selon un ratio de 1,26 case par logement, au lieu d'un ratio de 1,5 case, selon l'article 156 du règlement de zonage n° 901;
- Permettre une allée d'accès à double sens d'une largeur de 6,62 mètres, au lieu d'une allée d'accès à double sens d'une largeur de 6,7 mètres, selon l'article 162 du règlement de zonage n° 901;
- Permettre un empiètement de 5,03 mètres du stationnement souterrain dans la marge avant, au lieu d'un empiètement maximal de 2 mètres, selon l'article 128 du règlement de zonage n° 901;
- Permettre un empiètement de 12,37 mètres du stationnement souterrain dans la marge latérale droite, au lieu d'un empiètement maximal de 2 mètres, selon l'article 128 du règlement de zonage n° 901;
- Permettre l'implantation du stationnement souterrain à 0,48 mètre de la limite latérale droite du terrain au lieu d'une marge minimale de 1 mètre, selon l'article 128 du règlement de zonage n° 901;
- Permettre l'empiètement des balcons des étages supérieurs de la façade latérale gauche surplombant la servitude d'utilités publiques, en faveur de la Ville de Delson, acte n° 15 931 268, sans toutefois obstruer la servitude au niveau du sol;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2024-11-081 adoptée le 19 novembre 2024, est favorable à cette demande telle que présentée;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal considère que la demande de dérogations mineures présentée a un caractère mineur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal approuve telle que présentée la demande de dérogations mineures pour les lots numéros 3 131 005 et 3 131 006 au cadastre du Québec en voie de remembrement, concernant un projet de construction d'un immeuble résidentiel en mixité d'usages, comprenant 176 logements, au 6, rue Principale Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-565

DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UNE CONSTRUCTION MULTIFAMILIALE-MIXTE - 6, RUE PRINCIPALE SUD

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation pour la construction d'une habitation résidentielle multifamiliale-mixte, formulée dans le cadre du Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA) de la zone M-209, pour la propriété située au 6, rue Principale Sud;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la construction d'un immeuble multilogement incluant des espaces commerciaux situés à l'entrée de la ville de Delson;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2024-11-083 adoptée lors de la réunion du 19 novembre 2024, est favorable à cette demande sujet aux conditions suivantes :

- Une demande de dérogation mineure incluant les éléments non conformes devra être déposée pour approbation du conseil;
- Une étude acoustique faite par un ingénieur devra être déposée;
- Une approbation favorable du projet par le service de protection des incendies devra être déposée;
- Une lettre d'entente devra être signée entre les parties avant l'émission d'un permis;
- Les lots numéros 3 131 005 et 3 131 006 au cadastre du Québec devront faire l'objet d'une opération cadastrale visant leur remembrement et un permis de lotissement devra être émis. Par ailleurs, une résolution du conseil devra être adoptée pour déterminer le mode de contribution destiné à des fins de parc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande d'approbation visant la construction d'un bâtiment multifamiliale mixte de 7 étages comprenant 176 unités de logement et des locaux commerciaux au rez-de-chaussée, situé au 6, rue Principale Sud, conditionnellement à l'approbation de la demande de dérogations mineures et aux conditions suivantes :

- Une demande de dérogation mineure incluant les éléments non conformes devra être déposée pour approbation du conseil;
- Une étude acoustique faite par un ingénieur devra être déposée;
- Une approbation favorable du projet par le service de protection des incendies devra être déposée;
- Une lettre d'entente devra être signée entre les parties avant l'émission d'un permis;
- Les lots numéros 3 131 005 et 3 131 006 au cadastre du Québec devront faire l'objet d'une opération cadastrale visant leur remembrement et un permis de lotissement devra être émis. Par ailleurs, une résolution du conseil devra être adoptée pour déterminer le mode de contribution destiné à des fins de parc.

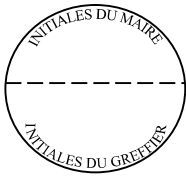
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-566

AUTORISATION DE SIGNATURES - PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE PROJET RPA

CONSIDÉRANT que le Groupe RPA Plus a l'intention de procéder à l'acquisition d'un terrain vacant ayant front sur le boulevard Georges-Gagné Nord afin d'y construire une résidence pour personnes âgées (RPA);

CONSIDÉRANT que la réalisation du projet est assujettie à la conclusion d'une entente préalable entre la Ville et le requérant.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le maire et le directeur du Service des affaires juridiques et greffier, ou lors d'absence ou incapacité d'agir leurs remplaçants, à négocier et à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente avec la firme Groupe RPA Plus afin de fixer le cadre général de l'accord à intervenir entre la Ville et le Promoteur relativement au projet de développement d'une RPA sur le boulevard Georges-Gagné Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-567

DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UN AFFICHAGE COMMERCIAL - 35, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD, LOCAL 15

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage commercial (Dollarama), formulée dans le cadre du Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA) de la zone M-216, pour le local commercial sis au 35, boulevard Georges-Gagné Sud, local 15;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'ajout d'un enseigne posée à plat sur la façade principale du bâtiment, sur la marquise existante surplombant le porte d'entrée principale de la nouvelle place d'affaires ainsi que deux panneaux fabriqués en plexi seront posés sur l'enseigne détachée, multi occupants;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2024-11-082 adoptée le 19 novembre 2024, est favorable à cette demande conditionnellement à ce que le bandeau de couleur sur la vitrine soit retiré afin de préserver la sobriété de l'affichage.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureanu et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande relative à un projet d'affichage commercial pour la propriété située au 35 boulevard Georges-Gagné Sud, local 15, telle que présentée, conditionnellement à ce que le bandeau de couleur sur la vitrine soit retiré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-568

DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UN AFFICHAGE COMMERCIAL - 66, ROUTE 132, LOCAL 106

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage commercial (Royal Amusement), formulée dans le cadre du Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA) de la zone C-125, pour le local commercial sis au 66, route 132, local 106;

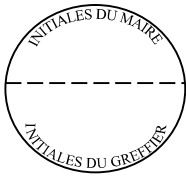
CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'ajout d'un enseigne posée à plat sur la façade principale du bâtiment, sur la marquise existante surplombant la porte d'entrée principale de la nouvelle place d'affaires ainsi que deux panneaux fabriqués en plexi seront posés sur l'enseigne détachée, multi occupants;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2024-11-084 adoptée le 19 novembre 2024, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande d'approbation relative à un projet d'affichage commercial (Royal Amusement) pour le local commercial sis au 66, route 132, local 106, telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

2024-12-569

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

AUTORISATION D'AJOUTS OU DE RETRAITS DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

CONSIDÉRANT que le Comité de mobilité a reçu des demandes de retrait de panneaux d'interdiction de stationnement entre 6 h et 9 h 30 sur la rue des Roitelets;

CONSIDÉRANT que le Comité a également reçu une demande de modifications concernant plusieurs panneaux de signalisation existants aux abords des écoles des Cheminots et Louis-Lafortune.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le retrait de tous les panneaux d'interdiction de stationnement indiquant *Ne pas stationner de 6 h à 9 h 30* sur le court tronçon à l'entrée de la rue des Roitelets.

QUE le conseil municipal autorise également le retrait, l'ajout ainsi que le déplacement des panneaux situés aux abords de l'école des Cheminots ainsi que de l'école Louis-Lafortune identifiés par la Régie intermunicipale de police Roussillon, incluant notamment les recommandations touchant la montée des Bouleaux ainsi que la rue Cusson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Une personne du public et assistant à la présente séance s'exprime sur le dossier suivant:

- Tournoi de hockey du 26 avril 2025.

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Aucune question n'a été reçue.

2024-12-570

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 20 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

Luc Drouin, greffier